

	<h1>Conférence de lancement</h1> <p>Luxembourg 31 janvier – 1er février 2005</p>
---	--

Du 31 janvier au 1^{er} février 2005, la Présidence luxembourgeoise de l'UE et la Direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne inaugurent, à Luxembourg, l'initiative Europass.

Europass est le cadre européen novateur unique favorisant la transparence des qualifications et des compétences. Il est également un nouvel outil dynamique et interactif créé dans le but de faciliter l'emploi et la mobilité à travers l'Europe, grâce à une meilleure communication des compétences, des aptitudes et de l'expérience de chacun.

Ján Figel', nouveau Commissaire européen chargé de l'éducation, de la formation, de la culture et du multilinguisme et Mady Delvaux-Stehres, Ministre luxembourgeoise de l'éducation et de la formation professionnelle seront les personnalités les plus importantes de la conférence de lancement d'Europass à Luxembourg. Le cadre Europass sera présenté pour la première fois à cette occasion. Cette présentation sera suivie d'un débat sur les cinq instruments Europass et d'une conférence de presse spéciale avec le Commissaire Figel' et la Ministre Delvaux-Stehres.

En quoi consiste Europass?

Le cadre Europass¹ comprend cinq documents européens ayant des caractéristiques communes. Ces instruments, tous élaborés au niveau communautaire, visent ensemble le même objectif d'aider les citoyens à présenter dans la transparence leurs compétences et leurs qualifications. L'axe central est le CV Europass, version légèrement modifiée du modèle européen commun de curriculum vitae, déjà très répandu. Les quatre autres instruments renforcent le CV en détaillant les compétences spécifiques ou en décrivant les expériences d'apprentissage. L'intégration de ces instruments à Europass leur permettra d'être mieux connus, plus faciles d'accès et, en définitive, plus efficaces. Europass a été élaboré sous la forme d'un cadre volontairement laissé ouvert de manière à pouvoir, à l'avenir, y ajouter d'autres instruments.

Les cinq instruments Europass

Deux instruments Europass peuvent être directement complétés par tous les citoyens:

1. le CV Europass

Une structure commune dans toutes les langues permettant aux citoyens de mettre en valeur leurs compétences

2. le passeport des langues Europass²

Un formulaire simple permettant aux citoyens de présenter leurs aptitudes linguistiques, en faisant référence à un cadre établi

Les autres instruments Europass sont délivrés par les organes compétents aux citoyens ayant réussi un apprentissage particulier:

3. l'Europass-Mobilité

Ce document présente un récit des expériences de mobilité internationale effectuées à des fins d'apprentissage – que ce soit par le biais de la formation professionnelle ou des études supérieures



4. l'Europass-Supplément au diplôme

Ce document délivré avec un diplôme d'enseignement supérieur a pour fonction de retracer le parcours académique de l'étudiant

5. l'Europass-Supplément au certificat

Ce document délivré avec un certificat de formation professionnelle a pour but de décrire les compétences et les qualifications professionnelles

Le portail Europass

Le nouveau portail Internet (europass.cedefop.eu.int) est un outil essentiel de la mise en œuvre d'Europass. Outre les informations diffusées au sujet d'Europass et de ses instruments, il permet aux individus de remplir en ligne leur CV Europass et leur passeport des langues, en suivant la procédure et les exemples qui leur sont présentés. Les citoyens pourront également trouver des renseignements et des exemples sur les trois autres instruments, mais seuls les organes compétents seront en droit de les compléter. Les citoyens n'ayant pas accès à Internet peuvent demander les formulaires papier du CV Europass et du passeport des langues, en contactant leurs centres nationaux Europass.

Qui bénéficie d'Europass?

Europass sera d'un grand intérêt pour les citoyens recherchant un emploi ou désireux de présenter leur parcours dans des documents dont le format est reconnu par tous à travers l'Union européenne, ainsi que pour les employeurs qui auront besoin d'informations sur les compétences et les aptitudes des candidats potentiels. Europass sera particulièrement utile dans les cas de recrutement transfrontalier, car il favorisera une meilleure compréhension et une appréciation plus approfondie des compétences et des qualifications.

Europass est accessible à tous sans aucune restriction. Tous les citoyens peuvent, en effet, compléter leur CV Europass ou leur passeport des langues, quels que soient leur âge et leur situation professionnelle. Ils sont encouragés à le faire chaque fois qu'ils en ont besoin ou quand ils souhaitent présenter leurs compétences et leurs qualifications, en ajoutant chacun des autres instruments Europass qu'ils auraient obtenus (Europass-Mobilité, etc.). Europass a pour objectif de favoriser une meilleure mobilité de la population active européenne, sans cesse plus multilingue.

Les centres nationaux Europass

Toutes les activités liées à Europass – telles que la mise en œuvre, la promotion et l'aide – sont coordonnées par un organe unique dans chaque pays (Union européenne, Espace économique européen et pays candidats). Ces organes, appelés «centres nationaux Europass» (CNE), sont expressément désignés à cet effet par leurs autorités nationales. Le CNE aura pour fonction d'être le premier contact pour toute personne ou organisation désireuse d'obtenir des informations plus complètes ou d'utiliser Europass.

Europass – la diffusion de la réussite

L'implication active de représentants des partenaires sociaux et d'experts de différents pays a permis l'élaboration d'Europass. Europass est une initiative s'inscrivant dans la campagne pour l'amélioration de l'éducation tout au long de la vie, des possibilités de formation offertes à travers l'Union européenne et de la coopération entre les États membres. Ayant pour but de favoriser la mobilité professionnelle et éducative, Europass contribue aux efforts qui permettront à l'Europe de devenir d'ici 2010 «l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde», comme le prévoit la stratégie de Lisbonne.

Des informations plus approfondies sur Europass et ses cinq instruments, ainsi que d'autres liens, sont disponibles sur le site Internet: <http://europass.cedefop.eu.int/>.

Les centres nationaux Europass sont actuellement en cours de désignation. La liste des CNE et leurs coordonnées détaillées, pour les pays où ils sont déjà désignés, sera disponible en ligne. Les coordonnées des correspondants dans les autres pays seront également communiquées.



Directorate-General for Education and Culture



Lancement d'Europass – un coup d'œil au programme de Luxembourg

LUNDI 31 JANVIER	
11h30 – 14h00	ACCUEIL DES MEDIAS, DEJEUNER ET INSCRIPTION
14h00 – 15h00	EUROPASS – OUVERTURE DE LA CONFERENCE DE LANCEMENT ORATEURS PRESENTS: MADY DELVAUX-STEHRES, MINISTRE LUXEMBOURGEOISE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE; MICHEL RICHONNIER, DIRECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, COMMISSION EUROPEENNE; GORDON CLARK, CHEF DE L'UNITE «POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE», COMMISSION EUROPEENNE; JOHAN VAN RENS, DIRECTEUR DU CEDEFOP
15h00 – 16h30	PRESENTATION DES 5 INSTRUMENTS EUROPASS (1ERE PARTIE)
16h30 – 17h30	QUESTIONS ET DEBAT
19h00 – 23h00	DINER DE GALA EUROPASS
MARDI 1ER FEVRIER	
09h00 – 12h50	PRESENTATION DES 5 INSTRUMENTS EUROPASS (2EME PARTIE)
12h50 – 13h05	DISCOURS DE CLOTURE DE LA CONFERENCE – JAN FIGEL', COMMISSAIRE EUROPEEN CHARGE DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION, DE LA CULTURE ET DU MULTILINGUISME
13h15 – 13h40	CONFERENCE DE PRESSE JAN FIGEL', COMMISSAIRE EUROPEEN CHARGE DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION, DE LA CULTURE ET DU MULTILINGUISME

Informations pour les médias paneuropéens: Michelle Roverelli, Hill & Knowlton, tél.: +32 2741 6213 ou courriel: mroverel@hillandknowlton.com

Vous recevrez de plus amples informations dans les prochains jours.

Documentation complémentaire disponible pour la presse: informations de fond sur les cinq instruments Europass et sur la politique européenne de l'éducation; programme de la conférence et textes/biographies.

Informations sur la Commission européenne: DG Éducation et Culture, Laura Gatti, tél.: +32 2295 1088 ou courriel: Laura.Gatti@cec.eu.int

Informations sur la Présidence luxembourgeoise: Jos Noesen, tél.: +352 478 5241 ou courriel: noesen@men.lu

Notes pour le rédacteur en chef

¹ Le 15 décembre 2004, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une décision (2241/2004/CE) instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass).

² Le passeport des langues, intégré à l'Europass, est un volet du document plus important rédigé par le Conseil: le portfolio européen des langues.

³ Des centres nationaux Europass (CNE) ont été créés dans les 25 États membres de l'Union européenne et dans les pays de l'AELE/Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein et Norvège). Ils seront également bientôt mis en place dans les pays candidats - Bulgarie, Roumanie et Turquie.



Directorate-General for Education and Culture

